

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes
Canton de Vallet

Commune de Saint-Julien de Concelles

PROCÈS VERBAL

Conseil Municipal

Du 3 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien de Concelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry AGASSE, Maire, suivant convocation faite le vingt-sept juin deux mille dix-huit.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Présents : Mmes ARBERT, BIAULET, CHARBONNEAU, DOUAUD, FORGET, GILBERT, GUILLET, LE GURUN, MOSTEAU, PASCAUD, PETITEAU, SCHWACH et MM. AGASSE, ANDRÉ, AUDOUIN, BERNARD, BOUDAUD, CAHAREL, CHANTREAU, COURBET, GODINEAU, GUIBOURGÉ, JOLYS, LE BALCH, MARCHAIS, PINEAU, PROUTZAKOFF.

Absents excusés avec pouvoir : MM. JUSSIAUME (pouvoir à M. BOUDAUD), SERISIER (pouvoir à M. ANDRÉ)

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame CHARBONNEAU est nommée secrétaire de séance.

M. le MAIRE : Avant de commencer, vous trouverez, sur chaque table, une nouvelle délibération sur le sujet du regroupement des communes du Loroux-Bottereau et de Saint-Julien-de-Concelles. Un mot a été supprimé dans le dernier paragraphe. Avant « ateliers citoyens », il y avait « le cas échéant », qui ne me correspondait pas, celui-ci a été supprimé.

PROCES-VERBAL DU 29 MAI 2018

M. le MAIRE : Avez-vous des questions sur ce compte rendu ?

M. AUDOUIN : J'avais envoyé un mail pour dire que sur la page 2, quand je demandais l'inscription à l'ordre du jour de l'intégration de notre groupe dans la commission « École, Enfance, Jeunesse », il me semble que j'avais dit qu'il y avait un conseil municipal avant celui de septembre, parce que vous aviez répondu que ce serait vu au mois de septembre, qu'il y en aurait un au mois de juillet mais qu'il serait dédié au vote sur la fusion. J'en étais resté là. Quand je vois l'ordre du jour, aujourd'hui, il y a de nombreux autres sujets qui sont inscrits. J'ai donc sollicité que ce sujet soit remis à l'ordre du jour. Je ne vois pas pourquoi vous faites toujours ce blocage sur ce dossier. Cela fait un certain temps que vous connaissez la problématique. Vous avez eu tout le temps d'en discuter avec votre avocat au moment du passage au tribunal administratif. J'estime qu'il aurait peut-être été bien de répondre à notre demande.

M. le MAIRE : Premièrement, j'ai répondu à ton mail. Il faut savoir que lors du conseil du 3 avril, quand nous avons annoncé que nous aurions une réunion le 3 juillet spécialement pour le rapprochement, à ce moment-là, il devait y avoir tous les débats avant. À la demande de Michel Courbet, il avait été acté de faire une réunion de travail du Conseil Municipal le 19 juin pour débattre sur le projet que nous allons être amenés à voter ce soir. Pour le sujet de la commission « École, Enfance, Jeunesse », sache que ce sera mis à l'ordre du jour du mois de septembre. Nous avons envoyé un courrier à la préfecture, comme je te l'avais dit au dernier Conseil Municipal, en disant que nous passerions ce sujet au mois de septembre. Nous ne reculerons pas cette désignation. Par contre, vu qu'il n'y a plus de débat avant le vote, il est venu se greffer à l'ordre du jour quelque chose d'important pour les séjours enfants et un sujet sur les ressources humaines pour les avancements de grade. Je pense qu'il fallait le faire savoir à la population.

M. AUDOUIN : J'estime que le sujet n'est pas très compliqué et je ne vois pas pourquoi il faut toujours attendre un mois de plus. Tu m'as répondu la dernière fois : vous avez attendu pendant trois ans, vous pouvez encore attendre trois mois. J'estime que c'est du mépris vis-à-vis de notre groupe.

M. le MAIRE : Ce sera mis à l'ordre du jour. Nous ne prenons pas cela à la légère. Au départ, c'était une demande de votre part de ne pas entrer dans la commission « École, Enfance, Jeunesse ». Maintenant, nous avons travaillé dessus. J'avais aussi répondu que si jamais le vote de rapprochement s'avérait favorable, dans les deux communes, il y aurait des commissions qui seraient mises en place dès le mois de septembre et que ce serait le moment de revoir toutes les commissions. Si cela ne te convient pas...

M. AUDOUIN : Non, cela ne me convient pas. Sur le reste, j'avais d'autres remarques. La première pour remercier Mme la Directrice d'avoir répondu aux divers points que nous avons soulevés pour avoir des précisions. Il y a un point sur lequel je voudrais tout de même revenir, puisque nous avons eu le lien pour le comité technique sur : « la mise en place de la médiation obligatoire, etc. » J'ai bien relu le texte et il n'y a rien qui obligeait la collectivité, comme je l'avais compris, dans l'exposé des questions, à souscrire au centre de gestion pour mettre en place cette médiation. Comme je l'avais dit, j'aurais préféré que nous en discussions aussi avec le CT (Comité Technique) et le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) en amont, pour savoir si cette démarche leur convenait, et nous aurions très bien pu voir ce sujet-là aussi ce soir, puisque le comité technique s'est réuni avec une semaine de décalage. Je n'ai pas pu y participer, mais il s'est quand même réuni avant ce conseil municipal. J'estime donc que nous aurions pu en débattre avant avec le personnel.

M. le MAIRE : Nous prenons note de ces informations.

M. AUDOUIN : J'ai noté également, folio 105, quand je m'exprime, sur le bas de la page, il est question de « commission technique ». C'est plutôt « comité technique ». Je me suis peut-être mal exprimé quand j'en ai parlé. C'était à plusieurs endroits.

J'ai noté aussi, au moment d'un vote, une petite confusion. C'est au folio 99. C'est un vote où nous nous sommes abstenus, Marie Pascaud et moi, et Thierry Godineau n'avait pas souhaité participer au vote. Il s'agissait du vote sur le règlement de voirie. Il est indiqué que Claudie Arbert s'est abstenue. Cela me semble une erreur, sauf si Claudie s'est abstenue également. Cela ne ferait alors plus deux abstentions, mais trois. Mais moi, je suis sûr que je me suis abstenu.

M. le MAIRE : Nous prenons tout cela en note et la directrice fera le retour et les modifications.

Mme ARBERT : Je ne me suis pas abstenue. Il y a donc une erreur.

M. le MAIRE : Avec les enregistrements, ce n'est pas toujours facile. Christophe Audouin m'avait dit qu'il y avait des messages qui n'avaient pas été mis sur le compte rendu. Anne-Laure Cassin a réécouté l'enregistrement et nous avons bien mis tout ce qui était enregistré. Excusez-nous pour les petites coquilles comme cela.

Je vous propose de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE : Avant de passer à l'ordre du jour, je vous annonce l'arrivée d'Anne-Laure Cassin, ici présente, qui est assistante de direction. C'est son premier conseil municipal. Bienvenue à elle.

Au sujet de l'ordre du jour, pour les affaires administratives, le vote sur la création de la commune nouvelle a été organisé pour 20 h 30.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DM-2018-048 – Création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Saint-Julien-de-Concelles et du Loroux-Bottereau

M. le MAIRE : Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les administrés, Mesdames et Messieurs de la presse locale, ce soir est un conseil municipal d'importance pour le devenir de notre ville. Sur proposition de l'équipe municipale, le 30 janvier 2018, les élus des Conseils municipaux ont voté favorablement au lancement d'une étude de rapprochement entre notre commune et nos voisins lorousains. À l'unanimité, les élus ont considéré qu'il fallait aller plus loin dans la démarche, pour plusieurs raisons : le contexte géopolitique national, l'arrivée en nombre de nouveaux habitants dans le Sud Loire et les difficultés pour être entendus par nos partenaires comme la Région, le Département ou la Métropole. L'objectif de cette analyse fut de conforter ou non les synergies et les enjeux futurs possibles pour les habitants de Saint-Julien et du Loroux-Bottereau. Il fallait aussi prendre en compte les évolutions des territoires en regroupement, la transformation des collectivités locales, aussi bien sur le plan de leur fonctionnement que sur les évolutions technologiques. À ce jour, l'étude a été restituée auprès des élus, des agents, de la population, et ce soir, nous devons nous positionner sur ce rapprochement. Les attentes des habitants changent et évoluent, et dès demain, il faudra répondre aux besoins de ces nouveaux habitants. Alors, la création d'une commune nouvelle est-elle une chance à saisir ou devons-nous attendre et conserver notre indépendance ?

À l'écoute de nos derniers échanges, les élus des deux communes, mardi dernier, nous étions nombreux à dire qu'il s'agissait de l'avenir de nos villes et d'un projet qui peut être innovant en Loire-Atlantique. Pour d'autres, la réalisation de ce projet n'est pas en elle-même une difficulté, mais le regret du calendrier très court et une consultation de la population peu représentative provoquent des hésitations. Trop vite, diront certains. Trop tard, après 2020, diront d'autres. Chaque avis est respectable.

Je voudrais dire à chacun que je respecte l'indépendance de tous, mais je voudrais vous dire aussi que ce projet est un projet d'avenir qu'il est préférable de réaliser maintenant, sans perdre de temps. Nous pourrions ouvrir un vrai débat sur le développement du territoire jusqu'en 2020 et permettre aux habitants de se positionner sur l'équipe devra le mettre en œuvre.

Dans le cas d'un vote favorable au projet, je m'engage à travailler avec l'ensemble des élus sur la construction de cette nouvelle commune et d'y associer les habitants. Dans le cas d'un vote défavorable, je continuerai, avec l'équipe que je conduis, à défendre, administrer et mettre en œuvre les projets de la commune, tout en veillant au bien-être des Concellois.

La décision de ce soir engage notre responsabilité. Et n'oublions pas que les habitants nous ont donné leur confiance pour les représenter et prendre des décisions.

Merci.

(Coupure de micro)

M. le MAIRE : Le débat a bien eu lieu le 19 juin. Nous avons bien écouté tout le monde, et il y a des choses qui sont ressorties. Maintenant, nous nous préparons à passer au vote. Est-ce que, vous souhaitez un vote à bulletin secret ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ DECIDE :

- ◆ De réaliser le vote à bulletin secret

M. COURBET : Il ne s'agit pas de reprendre le débat, mais d'être précis sur la délibération qui nous est présentée. Vous avez effectivement enlevé deux mots, mais nous souhaiterions quelque chose et notamment, mettre le pluriel, à l'avant-dernière phrases : « la mise en place d'atelierS citoyenS ». Par rapport au sujet, dont nous avons débattu, à la fois dans cette enceinte, le 19 juin, et lors de la réunion avec l'autre Conseil Municipal, il nous semblait que ce sujet était un sujet très, très important, sur lequel nous avons débattu et discuté un moment. Vous l'avez pris en considération et vous l'avez ajouté dans la délibération, mais il paraît important de souligner qu'il n'y a pas qu'une seule démarche, mais qu'il y en a plusieurs, notamment pour interroger les habitants.

Je vous remercie.

M. le MAIRE : Pour ce qui est de mettre le pluriel, cela ne me pose pas de souci. Tout le monde est d'accord ? Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

M. GODINEAU : Comme le disait mon collègue, nous n'allons pas débattre, puisque nous avons pas mal évoqué ce sujet. Mais je voudrais tout de même me faire le porte-parole de la population pour laquelle nous avons été élus. Nous sommes bien des représentants de la population et au cours de nos différents échanges avec eux, notamment dans le cadre des réunions publiques, j'ai entendu cinq questions ou cinq grandes familles de questions durant ces débats. Je me félicite de voir que parmi ces cinq questions, j'ai la réponse, ce soir, à l'une d'elles, notamment l'association de la population. Je m'en félicite, je suis très heureux et je partage la remarque sur le pluriel, mais je pensais que c'était peut-être une erreur informatique. Pour les quatre autres questions, je voudrais quand même que nous soyons bien d'accord, puisque je vois que les choses évoluent encore, et tant mieux – c'est signe que vous prenez nos demandes en compte. Je voudrais quand même, sur ces quatre questions, voir s'il y a une inflexion de votre part, en sachant qu'il n'y a pas à débattre. C'est simplement pour savoir si on fait ou on ne fait pas.

Le premier sujet, qui a été longuement évoqué par nos concitoyens, c'était la rapidité de la démarche. Je ne sais pas si nous pouvons être d'accord pour dire que la démarche, c'est bien vous qui êtes à l'origine du projet, qui avez intimé le timing. Ce ne sont pas les services de l'État qui vous ont imposé d'aller si vite. Les services de l'État n'ont fait que rappeler les dispositions réglementaires, à savoir de faire la fusion au moins un an avant les prochaines élections. C'était le premier point, qui n'appelle pas de débat.

Le deuxième point, c'était l'association de la population. Je le répète, nous nous félicitons de voir qu'il y a une inflexion de la part de l'équipe, donc tant mieux.

Il y a également un troisième sujet, qui était l'harmonisation fiscale. Lors des débats, nous avons bien entendu qu'il y avait deux scénarios possibles. Moi, j'aurais souhaité savoir sur quel scénario nous allons nous orienter. Cela pèse évidemment dans les débats.

La quatrième question est également une question d'harmonisation. C'est au sujet de l'enfance – jeunesse. Le 19 juin, si vous vous souvenez bien, nous avons eu un débat, assez difficile, sur ce qu'allait devenir Pluri'L. C'était ma question, qui était certainement mal formulée, je le reconnais. Mais derrière cela, il y avait une autre idée, celle d'avoir un bilan comparatif entre les deux dispositifs pour savoir ce qu'il y a exactement dans chacune des communes et surtout, savoir comment nous allons harmoniser. Est-ce que l'on harmonise vers le haut ? Est-ce que l'on harmonise vers le bas ? Ou est-ce que l'on essaie de trouver

une sorte de compromis intermédiaire qui, probablement, pourrait ne pas satisfaire globalement la population ? J'ouvre une petite parenthèse : il m'aurait paru important de statuer sur ce sujet parce que s'il y a des évolutions à la hausse, par exemple sur le sujet des prix, cela posera interrogation. Je prends l'exemple de ce qui s'est passé à la CCSL sur le sujet de l'assainissement, où le prix a doublé pour les assujettis de Saint-Julien-de-Concelles. Cela fait un peu mal. Je pense qu'il aurait été judicieux que nous sachions avant comment nous allions harmoniser.

Le cinquième point traite de l'urbanisme et notamment, de l'accueil des logements sociaux. La population s'est largement exprimée sur le sujet pour savoir comment allait se répartir l'accueil des nouveaux logements sociaux, en sachant que l'une des deux communes concernées par la fusion a un très net avantage sur l'autre.

Je me fais porte-parole de la population. Je n'aurais pas été en phase avec ma conscience si je n'avais pas posé au moins ces questions. Donc pas de débat, mais s'il y a des réponses, je suis prêt à les entendre.

Merci.

M. le MAIRE : Je vais te répondre quand même, parce que ce sont des choses dont nous avons discuté. C'est pour cela que je suis un peu surpris que cela revienne.

Sur la rapidité, oui, c'est nous qui avons décidé de travailler pour une mise en place au 1^{er} janvier 2019. C'est vrai que la préfecture nous a dit qu'il fallait que nous travaillions dès le mois de novembre, que nous ayons le nom de la commune, etc.

La concertation avec la population, c'est indiqué dans la délibération mais ce n'était en aucun cas une envie de notre équipe non plus. Cela n'engage que toi de dire que tu nous as amené à mettre cela.

Au sujet du scénario fiscal, pour l'instant, je ne peux pas te répondre. Ma position, pour que ce projet qui me semble tellement intéressant avance, c'est que l'on ne baisse pas l'imposition des Concellois. Ensuite, de quelle façon allons-nous procéder ? C'est une discussion, mais une discussion qui aura lieu avec la prochaine équipe.

Pour l'enfance – jeunesse, de la même façon, je pense que ton intervention a eu lieu alors que cela passait au Conseil Municipal au Loroux-Botttereau le lendemain ou le jour même, en sachant que c'est quand même un travail qui concerne la commune du Loroux-Botttereau. Actuellement, une partie est revenue au niveau de la commune du Loroux-Botttereau. Dans les journaux, ce matin, j'ai cru voir que l'association arrêterait et que tout reviendrait à la collectivité. Actuellement, je ne sais pas et il est hors de question que j'entre dans les comptes d'une association qui existait au Loroux-Botttereau. Je le ne fais déjà pas dans ma commune. Je ne peux pas te répondre davantage que l'autre jour.

Quant à l'urbanisme et aux logements sociaux, sache qu'il y a déjà des logements sociaux dans la commune. Nous allons augmenter un peu. Comme tu l'as dit fortement, il y en a un peu plus au Loroux-Botttereau. Je pense qu'il y a un travail à faire dans notre secteur. Mais s'agissant de l'emplacement exact, nous jouerons le jeu des logements sociaux, et nous en avons besoin pour nos jeunes, pour nos aînés.

Nous n'allons pas débattre, mais je voulais quand même répondre à tout cela.

M. AUDOUIN : Avant de faire une déclaration que je vais lire, parce que ce sera plus facile, je voudrais quand même intervenir sur les logements sociaux. En outre, la question n'était pas de savoir si nous en avons plus ou moins que le Loroux. Nous savons qu'il y en a moins à Saint-Julien. Ce que je veux dire en plus, c'est que la création de cette commune nouvelle de 15 000 habitants dans une future communauté de communes qui deviendra communauté d'agglomération à 50 000 habitants aura aussi un impact non seulement sur cette commune nouvelle, puisque nous entrerons dans le cadre de la loi SRU, avec 25 %, voire 20 %, selon les cas – j'ai regardé les textes hier soir – de logements sociaux au minimum dans les communes de plus de 3 500 habitants. Cela veut dire que cela a un impact pour la commune nouvelle, si elle se crée, mais cela a aussi un impact pour les communes de Divatte-sur-Loire et pour les communes de Vallet, à qui il sera aussi imposé d'atteindre les 20 ou 25 % de logements sociaux. C'était une remarque que je voulais faire et cela ne porte pas à débat.

Par ailleurs, la question de Thierry Godineau sur l'enfance – jeunesse n'était pas de savoir si c'était municipalisé ou non au Loroux. Nous savions bien que ce n'était pas municipalisé. La question était de comparer le coût et la facturation aux familles entre les deux solutions et de savoir quel serait, dans le cadre de la fusion, le choix qui sera fait : une augmentation pour Saint-Julien ou une baisse pour le Loroux ou inversement. C'était la question, nous n'avons pas eu la réponse. Ce n'est pas grave.

Je vais lire ma déclaration. Je vais essayer de tenir dans les trois minutes qui restent. Il est 20 h 27.

Nous ne nous faisons pas d'illusion sur l'issue du vote du 3 juillet ici, à Saint-Julien. Ce sera majoritairement le « pour » la fusion avec Le Loroux. Mais la question reste sur le Loroux.

Nous avons exposé assez brièvement, parce que nous n'avons pas beaucoup de place, notre position dans le bulletin hebdomadaire *La Semaine* du 22 juin. Je vais faire court : vous aurez le texte complet. Précipitation, pas de projet clair et partagé avec les habitants, qui ont largement exprimé ce sentiment lors des réunions publiques et dans les questionnaires. Ce sera « non » pour nous, dans ces conditions. Mais nous pensons sincèrement qu'un nouveau projet de territoire peut avoir un sens avec nos

voisins lorousains mais aussi avec les autres de l'ex-communauté de communes de Loire-Divatte. Cela nécessite d'avoir l'accord de la population et une vision d'avenir partagé et construite sur le moyen terme. Il faut plus que cinq mois. À ce stade, il ne ressort du travail effectué ces derniers mois, ces cinq mois, qu'un constat simple et sans surprise : une volonté de devenir plus gros pour être plus forts. Mais face à qui ? Et l'argument ultime : les fusions, c'est dans l'air du temps, et il vaut mieux le faire les premiers. C'est un peu court, comme argument.

Et l'avis des citoyens, dans tout cela ? Si 48 % des habitants ayant répondu au questionnaire se prononcent contre, 37 % sont pour et 15 % n'ont pas d'avis, pour la majorité concelloise et l'autre minorité, cela n'a pas réellement de valeur. Ce n'est pas un vrai sondage. « Ce sont généralement les personnes qui sont anti qui s'expriment le plus ». Ce sont les arguments que nous avons entendus. Pourtant, la majorité n'a pas lésiné sur la communication en faveur de leur position, en utilisant les résultats du questionnaire qui les arrangent et en embellissant grandement les perspectives favorables à la fusion, en diffusant de fausses informations, non réalistes ou non vérifiables.

(Protestations dans la salle)

M. le MAIRE : S'il te plaît, nous écoutons, mais si tu peux être plus rapide...

M. AUDOUIN : Le document en question est celui qui a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres : « Une commune nouvelle, un projet pour construire demain ». C'est tout simplement un outil de propagande, de profusion, exclusivement rédigé par la majorité. Nous avons demandé qu'il soit travaillé par la commission « communication », dans laquelle les minorités sont représentées, mais nous avons essuyé un refus, une fin de non-recevoir : tout est verrouillé. Le droit d'expression des différents groupes concellois est-il équitable, dans ce contexte ? Clairement, non. Certes, les trois groupes ont eu droit à un article de la même taille dans *La Semaine*, mais la majorité en première page, avec moult photos, alors que les minorités sont reléguées en pages intérieures. Et le plus flagrant, c'est cette propagande de 20 pages tirée à 3 400 exemplaires, qui ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres...

M. le MAIRE : Je pensais que c'était ta vision sur le projet et non une attaque personnalisée de l'équipe en place.

M. AUDOUIN : J'exprime notre sentiment et pourquoi nous voterons « non ». Je finis. Une propagande de 20 pages qui a été tirée à 3 400 exemplaires et distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, alors que le bulletin hebdomadaire n'est tiré qu'à 1 560 exemplaires et diffusé uniquement dans les commerces. Cela suffira-t-il pour un passage en force ?

M. le MAIRE : Tu as fini ?

M. AUDOUIN : Oui, j'ai fini. Il est 20 h 31.

Mme PETITEAU : Vous avez parlé de la population, parce que la population ne semble être qu'à votre écoute ou qu'il n'y a que vous qui devez rencontrer la population. Moi, je vais vous répondre sur le sujet. Autour de nous, au niveau des associations, au niveau de beaucoup de gens que nous côtoyons à Saint-Julien-de-Concelles, il y a beaucoup de gens qui nous encouragent dans notre projet, qui y sont tout à fait favorables et qui n'y voient pas que des inconvénients. Bien au contraire, ils sont porteurs de ce projet pour l'avenir. Nous en avons rencontré beaucoup et beaucoup étaient très encourageants.

M. le MAIRE : Merci, Brigitte Petiteau.

M. AUDOUIN : Je voulais dire que ce n'était pas que les gens qui nous écoutent. Ce n'est pas vrai. Je n'ai donné que les chiffres qui étaient dans les questionnaires, où l'on entend des gens qui sont contre, et farouchement contre. C'est tout ce que je voulais exprimer. Pour être clair, nous ne sommes pas contre un projet de fusion, mais nous estimons qu'il est trop précipité et qu'il n'est pas forcément sur le bon périmètre.

M. le MAIRE : Nous avons bien entendu ton message. Je vous propose donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, que nous passions au vote. Je demande à Éric s'il peut faire le tour. Est-ce qu'un autre élu pourrait l'accompagner parce qu'il faut deux assesseurs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2113 et suivants ;

VU la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune Nouvelle ;

VU la loi N°2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des communes nouvelles » ;

VU la délibération « 2018-015 » prise lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 relative au lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité sur la création d'une Commune Nouvelle entre Le Loroux-Bottereau et Saint-Julien de Concelles ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du projet mené depuis le 1^{er} janvier 2018 et le travail du Comité de Pilotage qui s'est réuni lors des réunions des 19 février, 12 mars, 26 mars, 9 avril, 23 avril, 28 mai, 11 juin et 25 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT les diverses réunions des élus des deux communes sur les perspectives d'un territoire commun et la faisabilité d'un rapprochement, les réunions préalables des conseils municipaux, les réunions publiques de restitution de l'étude tenues dans chacune des deux communes ;

CONSIDÉRANT les différentes actions d'information, de consultation et de restitution de l'étude auprès de la population mises en place ;

Après la désignation de deux accesseurs : Mme Claudie Arbert et Mr Éric André,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix favorables et 4 voix défavorables,

◆ DECIDE de valider le principe de création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019.

(Applaudissements)

M. le MAIRE : Merci pour ce beau projet. Nous n'avons maintenant plus qu'à attendre le résultat du Loroux, et à travailler ensemble sur ce projet intéressant.

M. GODINEAU : Tout à l'heure, tu as dit que tu étais prêt à travailler avec l'ensemble des élus. Y a-t-il un message subliminal derrière cette expression ? Tu as dit : « je m'engage à travailler avec l'ensemble des élus ». Cela veut donc dire que derrière, il y a un message subliminal, que tu envisages éventuellement, si cela se fait, bien entendu, d'être le maire ?

M. le MAIRE : Franchement, je n'ai pas été jusque-là, pour le moment. La décision sera au 1^{er} janvier. Mais il n'y avait pas du tout de connotation. Il n'y avait aucun sous-entendu, cela voulait dire travailler avec l'ensemble des élus des maires actuels.

M. COURBET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous n'avons pas voulu reprendre le débat tout à l'heure parce que nous l'avons déjà eu. Simplement pour dire que nous étions pour, nous l'avons affirmé, et ce n'est pas une position récente, une position arrêtée il y a quelques instants ou il y a quelques mois. C'est une position que nous avons avant les élections municipales. La population savait donc quelle était notre position. Ce que nous demandons, bien évidemment, c'est que si la commune du Loroux-Bottereau accepte le projet, la délibération, telle qu'elle a été adoptée, soit mise en place. J'ai bien entendu, Monsieur le Maire, et nous avons bien entendu que vous vouliez travailler avec tout le monde. On dit bien : « tout le monde ». Dans ce cas, effectivement, nous serons là pour apporter nos compétences, si nous en avons à partager.

M. le MAIRE : Pour revenir sur ce que disait Thierry Godineau, c'est vrai que j'aurais pu dire aussi que Paul Corbet et moi nous avons annoncé qu'au 1^{er} janvier, nous nous présenterions pour l'élection des maires de la première commune, avec peut-être d'autres candidats.

Merci à vous pour ce travail qui a été effectué. Je voudrais en profiter, avant de passer aux autres sujets, pour remercier tous les agents qui ont travaillé derrière, qui ont réalisé un travail important. Je remercie aussi tous les élus qui ont participé à cette élaboration pour en arriver à ce vote, aujourd'hui, en sachant que si l'issue est favorable, il y aura encore du travail à venir. Messieurs et Mesdames Merci.

(Applaudissements)

Nous allons reprendre l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

DM-2018-049 - Modification du tableau des effectifs

M. le MAIRE : En l'absence de M. Jussiaume, Madame la Directrice générale des services (DGS) présente les dossiers des ressources humaines.

Mme la DGS : Le Conseil Municipal décide par délibération de la création des emplois. Les décisions individuelles relatives au recrutement et à la carrière des fonctionnaires territoriaux sont prises par le Maire.

Un tableau indicatif doit être établi pour chaque commune, celui-ci doit préciser le nombre d'emplois afférents à chacun des grades. Le Conseil Municipal doit délibérer à chaque modification du tableau des effectifs.

Suite à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du 16 juin dernier relative aux promotions internes, 1 des 3 dossiers présentés par la collectivité (dossiers ayant été validés préalablement en Commission Ressources Humaines le 14 mars 2018), a obtenu un avis favorable.

Il convient donc de créer le poste suivant à compter du 01/07/2018 :
- 1 poste d'animateur à temps complet

Il s'agit de faire évoluer le tableau des effectifs pour valider une promotion interne, puisqu'au dernier conseil, vous aviez modifié le tableau des effectifs pour les avancements de grade et que nous avons eu la bonne surprise d'avoir la validation d'une promotion interne par le CDG, il y a quelques jours, qui a nécessité de modifier le tableau pour permettre à cet agent de bénéficier de cette promotion interne dès le 1^{er} juillet ou plutôt le 3, puisqu'il faut attendre que le tableau soit corrigé.

M. AUDOUIN : J'ai juste une question. Quel grade avait cet agent auparavant ?

Mme la DGS : C'est la personne qui, aujourd'hui, s'occupe de la vie scolaire. Vous saurez la situer, pour ceux qui connaissent. Il s'agit donc d'un agent qui passe de la catégorie C à la catégorie B, au sein de la filière animation.

M. AUDOUIN : C'est quel grade ?

Mme la DGS : Je vous redonnerai l'information, parce que je ne connais pas par cœur les grades de la filière animation.

M. le MAIRE : Nous te ferons suivre l'information.

Il convient donc de créer, à compter du 1^{er} juillet 2018, un poste d'animateur à temps plein. S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de créer, à compter du 01/07/2018 :
 - ◆ 1 poste d'animateur à temps complet.

M. AUDOUIN : Excusez-moi, j'ai juste une question, parce que je n'avais pas noté cela dans l'exposé des questions. L'agent était en catégorie C et passe en catégorie B. Va-t-il occuper le même poste à partir de juillet, en étant en catégorie B sur un poste qui était de catégorie C avant ?

Mme la DGS : C'est la mise en œuvre de la nouvelle organisation qui a été mise en application à partir du 1^{er} février. C'était un agent qui était promouvable. Sa fiche de poste a donc été revue sur des compétences en lien avec une catégorie B. Nous attendions que le CDG se prononce pour pouvoir mettre en action la promotion interne. Mais, elle occupe déjà les fonctions d'une catégorie B depuis le 1^{er} février 2018.

ÉCOLES – ENFANCE – JEUNESSE**DM-2018-050 - Projet Educatif de Territoire : validation des fiches actions 2018-2019**

Mme SCHWACH : Lors de sa réunion du 18 juin dernier, la commission « Écoles – Enfance – Jeunesse », propose de valider les nouvelles fiches actions pour l'année scolaire 2018/2019 dont celles prévues pour les Temps d'Accueil Péri-éducatifs qui viendront intégrer le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) :

Fiches-actions 2018/2019 : Annexe au Projet Éducatif de Territoire		
N°	Intitulé des actions	Montant
1	Petit Déjeuner européen	500,00 €
2	Aide aux devoirs	2 400,00 €
3	Conseil Municipal d'Enfants	3 000,00 €
4	Accompagnement de projets de jeunes *	1 000,00 €
5	Ateliers prévention*	300,00 €
6	Club robotique	1 000,00 €
7	Animation jardin partagé*	100,00 €
8	La complémentarité Multi-accueil-Écoles	180,00 €
9	Multi-accueil : interventions extérieures*	300,00 €
10	Aide aux transports d'activités culturelles et sportives	2 500,00 €
11	Temps méridien – Temps d'accueil péri-éducatifs*	18 400,23 €
12	Temps méridien – Animateur temps calmes*	4 400,00 €
13	Apprentissage des premiers secours *	1 500,00 €
14	Multi-accueil : parentalité*	1 800,00 €
15	Éveil musical * (Ecole de Musique Loire-Divatte)	1 944,00 €
16	Touch XIII (Comité 44 Rugby)	900,00 €
17	Langues des signes * (La Graine Bleue)	2 040,00 €
18	Massage * (Douce Métamorphose)	1 520,00 €
19	Théâtre d'improvisation * (La Porte à côté)	2 400,00 €
20	Ateliers découvertes* (La Cicadelle / La Porte à côté)	2 400,00 €
Total		48 584,23 €

Lignes grisées : animations temps d'activités péri-éducatifs 2018/2019

** Actions nouvelles ou modifiées*

Mme SCHWACH : Le premier sujet de l'école, enfance, jeunesse, ce soir, est la validation des fiches actions 2018-2019 qui vont venir enrichir le PEDT. Vous retrouvez des fiches actions traditionnelles, récurrentes, celles que nous reproduisons chaque année, telles que le petit déjeuner européen, l'aide aux devoirs ou le conseil municipal d'enfants. Il y a des différences pourtant significatives dans ces fiches actions par rapport à celles de cette année, entre autres celles qui concernent les TAP. Pour les maternelles, ils sont inchangés : il y aura toujours du rugby et de l'éveil musical le mercredi matin. L'évolution concerne les TAP pour les élémentaires.

Chaque année, nous faisons un bilan auprès des enfants pour savoir s'ils ont apprécié les actions qui ont été développées sur le temps méridien. Cette année, il en est ressorti que les enfants ont éprouvé une certaine lassitude quant aux actions développées par les partenaires associatifs, parce que ce sont des ateliers sur inscription. Ce sont des ateliers qui revenaient, pour certains, depuis septembre 2014. On peut donc comprendre que cela les ait lassés. En revanche, ils plébiscitent vraiment les actions qui sont portées par les animateurs municipaux. Ce sont des agents qui sont vraiment plébiscités par les enfants, déjà parce qu'ils les connaissent très bien, puisqu'ils les fréquentent aussi au périscolaire ou à l'accueil de loisirs, et qu'en plus, ils développent vraiment des ateliers de qualité où les enfants peuvent toujours découvrir de nouvelles actions. En commission extra-municipale, nous avons fait le choix, validé par la commission municipale, pour cette année scolaire à venir, de diminuer les activités portées par les associations. Nous restreignons leur domaine d'intervention à des activités culturelles. Il y aura un atelier « découvertes scientifiques ». Nous aimerions bien que ce soit avec « la Cicadelle », s'ils trouvent un animateur, sinon, ce sera avec « la Porte à côté ». Il y aura du théâtre d'improvisation, du massage et de la langue des signes. Nos agents, eux, développeront toutes les activités sportives, parce qu'ils ont les compétences pour cela et que comme je vous l'ai dit, ils sont très appréciés.

Le deuxième constat qu'ont fait les enfants est qu'ils avaient besoin de temps calmes, parce qu'à force d'avoir toujours des activités, pendant les deux heures de temps méridien, ils n'ont pas toujours le temps de se reposer entre le repas et l'activité. Ils souhaitent donc vraiment la création de temps calmes, avec des coins dédiés, ainsi que des ateliers à la demande. Un jour, ils ont envie de faire quelque chose, ils vont trouver un animateur qui met en place l'activité dont ils ont envie. C'est pour cela que vous voyez la création de la fiche action n°12, « temps méridien – Animateur temps calmes ». Ce sera le renfort d'un animateur qui viendra animer ces temps calmes, soit par un complément d'heures pour certains agents, soit par le biais d'un nouvel animateur qui va arriver.

Une autre différence par rapport à l'an dernier est la création de la fiche action n°14, sur un soutien à la parentalité. C'est une action qui sera portée par le multi-accueil. En effet, l'équipe a décelé un besoin, chez les familles, d'être accompagnées dans leurs fonctions parentales, principalement les jeunes parents. Ce que nous souhaitons proposer, c'est l'intervention de professionnels pour aider à faciliter le lien parents – enfants et ce, dès les premiers mois.

Je ne sais pas si vous avez des questions concernant les fiches actions du PEDT.

M. GODINEAU : Parmi les nouvelles activités, il y en a une que je souhaite absolument souligner, parce que je trouve qu'elle est extrêmement intéressante : l'apprentissage des premiers secours. Je ne sais pas qui en a eu l'idée, mais si je voyais la personne, je la féliciterais, parce que je pense que c'est une action citoyenne qui peut servir à tout le monde, et plus l'on commence jeune, plus l'on se prête au jeu. Et derrière, on voit l'engagement plus ou moins associatif, pompiers et autres. Franchement, je tenais à souligner cette initiative très intéressante.

Par contre, il y en avait une que je n'avais pas tout à fait bien saisie : ateliers prévention. Qu'est-ce que cela peut concerner précisément ?

Mme SCHWACH : Pour ce qui concerne l'apprentissage des premiers secours, vous pouvez féliciter Amélie Guillet, puisque c'est elle qui nous a donné l'idée, avec ses contacts auprès de la protection civile.

Quant aux ateliers prévention, cela concerne principalement l'espace jeunesse. C'est une sensibilisation aux différentes addictions : tabac, drogue, jeux vidéo, réseaux sociaux, etc. Cela peut consister en des discussions, des interventions...

M. le MAIRE : Merci. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal est invité à valider les fiches actions proposées pour l'année 2018/2019.

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

CONSIDÉRANT les critères de choix,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ VALIDE le projet des temps d'accueil péri-éducatif pour l'année scolaire 2018/2019 tel que présenté.

DM-2018-051 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement 10-17 ans : définition des tarifs pour la sortie au Parc Astérix

Mme SCHWACH : L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement organise une sortie au Parc Astérix, le 28 Août prochain pour les jeunes de 10 à 17 ans en partenariat avec les communes de Divatte-sur-Loire et du Landreau.

Il est proposé de fixer une tarification au point (déjà appliqué pour les 13/17 ans) à l'ensemble de la tranche d'âge 10/17 ans déterminée en fonction du quotient familial, et ce, suivant les 9 tranches déjà établies. Ce tarif comprend le coût du transport et le prix des entrées. Cette sortie n'engage pas de coût supplémentaire pour la commune. Seul le coût du personnel reste à la charge de la commune.

48 places jeunes sont prévues pour la commune de Saint-Julien-de-Concelles. 4 animateurs encadreront les jeunes. Le coût total de la sortie s'élève à 2 374,74 €, soit à 49,47 €/jeune.

Il est proposé de fixer à 32 points la valeur de la sortie sachant que la valeur du point varie en fonction du quotient familial. Le point est à 0,60 € pour les tranches A et va jusqu'à 1,50 € pour la tranche I. Vous avez eu les différents tarifs pour cette sortie. Avez-vous des questions ?

Pour la sortie du Parc Astérix, il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

◆ tranche A	19,20 €
◆ tranche B	19,20 €
◆ tranche C	22,40 €
◆ tranche D	25,60 €
◆ tranche E	28,80 €

◆ tranche F	32,00 €
◆ tranche G	38,40 €
◆ tranche H	41,60 €
◆ tranche I	48,00 €

La Commission "Écoles - Enfance - Jeunesse", consultée le 18 juin dernier, a validé ces tarifs.

Le Conseil municipal doit délibérer sur les tarifs proposés.

M. le MAIRE : Merci. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

VU l'avis favorable de la Commission " Écoles - Enfance - Jeunesse" en date du 18 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ ÉMET un avis favorable aux tarifs présentés ci-dessus.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

M. LE MAIRE : Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je dois vous rendre compte des décisions que j'ai prises par délégation.

Décision du 24/05/2018- Arrêté n° 2018-180

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la réfection de l'armoire électrique de la Salle de Basket (Salle Chevalier) avec la société SARL CHARRIER Electricité (8 rue Charcot, Basse Goulaine), pour un montant de 12 124,64 € HT.

Décision du 24/05/2018- Arrêté n° 2018-181

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la réfection des gouttières de l'école Jean BRELET avec la société SARL RIVET GRIS (15 la Milcendière, Divatte sur Loire), pour un montant de 4 753 € HT.

Décision du 24/05/2018- Arrêté n° 2018-182

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur le reprofilage et rechargement des chemins ruraux non revêtus avec la société CHARIER TP SUD (parc d'activité du Chaffault, 13 rue de l'Aéronautique, Bouguenais), pour un montant de 19 150 € HT.

Décision du 24/05/2018- Arrêté n° 2018-183

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la réfection des enduits monocouches des voiries avec la société CHARIER TP SUD (parc d'activité du Chaffault, 13 rue de l'Aéronautique, Bouguenais), pour un montant de 19 000 € HT.

Décision du 24/05/2018- Arrêté n° 2018-184

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la réparation et l'entretien rapide des couches de roulements (PATA) avec la société CHARIER TP SUD (parc d'activité du Chaffault, 13 rue de l'Aéronautique, Bouguenais), pour un montant de 18 900 € HT.

Décision du 24/05/2018- Arrêté n° 2018-185

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la réfection et l'aménagement de voirie avec la société BRETHOME ET CIE – TRAVAUX PUBLICS (parc d'activité du Chaffault, 13 rue de l'Aéronautique, Bouguenais), pour un montant de 201 536,85 € HT.

Décision du 24/05/2018- Arrêté n° 2018-186

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur le curage des canaux hydrauliques sur le territoire de Saint-Julien-de-Concelles, Lot n° 2, avec la société SARL PAQUET (1 Le Moulin à Eau, Le Landreau), pour un montant de 27 200 € HT.

Décision du 24/05/2018- Arrêté n° 2018-187

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur le fauchage des canaux hydrauliques sur le territoire de Saint-Julien-de-Concelles, Lot n° 1, avec la société CHUNET M.C (La Coreauderie, Saint-Julien-de-Concelles), pour un montant de 19 500 € HT.

Décision du 28/05/2018- Arrêté n° 2018-189

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la réfection des peintures de l'école Jean BRELET avec la société GIL TURPEAU (3 impasse du Belém, Nantes), pour un montant de 12 487, 56 € HT.

Décision du 04/06/2018- Arrêté n° 2018-190

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur le terrassement pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'espace Jeunes avec la société SAUVETRE MTA (3 la Breuillet, Saint-Julien-de-Concelles), pour un montant de 8 354 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-216

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 1 Terrassement – VRD – Espaces verts, avec la société GUILLOTEAU TP (La Pâquerie, Loireauxence), pour un montant de 159 459,26 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-217

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 2 Gros Œuvre - ITE, avec la société SARL BUCIOL (ZI Les Dorices, Vallet), pour un montant de 518 000 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-218

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 3 Charpente Bois - Vêture, avec la société SARL DOUILLARD (ZI de Tabari, rue des Ajoncs, Clisson), pour un montant de 209 500 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-219

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 4 Couverture Etanchéité, avec la société SOPREMA ENTREPRISES (19 rue de Bel Air, Carquefou), pour un montant de 168 000 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-220

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 5 Menuiseries extérieures - Occultation, avec la société SARL ALFAO (3 rue des Fabriques, Zone d'activités Beau Soleil, Saint-Julien-de-Concelles), pour un montant de 184 854 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-221

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 6 Menuiseries intérieures bois, avec la société SARL A.M.H (ZA des Ragonnières, La Chapelle-Heulin), pour un montant de 154 900 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-222

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 8 Plafonds suspendus, avec la société SARL PLAFISOL (10 rue de la Vertonne, Vertou), pour un montant de 9 295,82 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-223

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 9 Revêtements de sols collés scellés - Faiences, avec la société GROUPE VINET SAS (5 avenue de la Loge, Poitiers), pour un montant de 116 000 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-224

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 11 Electricité courants fort et faible, avec la société GROUPE EIFFAGE (9 rue des petites industries, Carquefou), pour un montant de 127 000 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-225

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 12 Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires, avec la société SARL ANVOLIA (24 rue Leinster, La Chapelle Sur Erdre), pour un montant de 254 086,86 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-226

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite Enfance – enfance, Lot n° 13 Mesure d'étanchéité à l'air, avec la société DIAGTHERM (220 avenue Robert Hooke, Saint Etienne du Rouvray), pour un montant de 1 950 € HT.

Décision du 18/06/2018- Arrêté n° 2018-229

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur des travaux de sécurisations et plateaux avec la société CHARIER TP SUD (parc d'activité du Chaffault, 13 rue de l'Aéronautique, Bouguenais), pour un montant de 119 785 € HT.

M. le MAIRE : Avant de passer aux informations diverses, je vous communique les résultats du vote qui a eu lieu au Loroux-Bottereau : 4 voix favorables, 22 voix défavorables, 2 votes blancs.

CONSIDERANT que la majorité devait être atteinte dans les deux Conseils Municipaux pour pouvoir mettre en place la fusion ;

CONSIDÉRANT, ces deux résultats :

- ◆ Le projet de création d'une Commune Nouvelle par regroupement de Saint-Julien de Concelles et du Loroux-Bottereau n'est pas mis en place.

INFORMATIONS DIVERSES**Visite de l'usine de traitement de l'eau potable – Basse-Goulaine le vendredi 7 septembre 2018 à 16 h 30**

M. le MAIRE : Une visite de l'usine de traitement de l'eau potable à Basse-Goulaine est prévue le vendredi 7 septembre à 16 h 30.

Mme PETITEAU : J'ai réussi à obtenir une visite de l'usine de Basse-Goulaine, l'usine de traitement de l'eau. C'est un projet que je voulais concrétiser depuis un moment, mais il y avait beaucoup de travaux à l'usine et il fallait donc attendre qu'ils soient finis et que la sécurité soit mise en place. Nous sommes convenus du vendredi 7 septembre à 16 h 30 pour permettre au maximum de gens de venir. Une feuille va passer. Il y a eu un Doodle, mais pour des raisons de sécurité, justement, je suis obligée de leur indiquer un nombre. Et il y aura peut-être aussi un petit pot de convivialité ensuite. Merci beaucoup de l'attention que vous porterez à cette visite.

Mise en place d'une nouvelle application par la CCSL : Rando'Carto : Carte interactive pour découvrir toute l'offre de randonnée du territoire Sèvre & Loire)

M. le MAIRE : Vous avez une carte sur chaque table.

M. PROUTZAKOFF : Vous avez en effet trouvé sur votre table une carte qui nous a été transmise par la CCSL dans le cadre du service SIG. Une proposition est faite pour se connecter avec un PC, un smartphone ou une tablette. Vous trouverez une carte connectée de toutes les balades que l'on peut faire sur notre joli territoire.

M. le MAIRE : Michel Courbet ?

M. COURBET : On ne peut pas passer sous silence ce qui s'est passé ce soir. Dans une collectivité, il y a eu une majorité qui s'est dégagée pour partir et aller de l'avant, avec les équipes élues. Dans une autre collectivité, il y a un choix différent. Les choix sont respectables, mais il ne faudrait pas revenir à nouveau nous proposer des projets de regroupement quand on sait le temps qu'il faut pour travailler, le nombre de réunions auxquelles il faut participer, les réflexions et les mobilisations que cela entraîne. Je pense que c'est une occasion perdue et je ne pense pas qu'elle se représentera de sitôt, parce qu'il y a là une position politique qui a été prise, et sans caricaturer quoi que ce soit, ce que j'ai entendu tout à l'heure, je n'ai pas l'impression que nous ayons bien pris conscience de ce que nous allons enlever, non pas apporter, mais enlever en services à la population.

Merci.

M. le MAIRE : Merci. Je vous fais suivre les comptes rendus à signer. Je vous fais suivre le premier, qui correspond au dernier conseil. Pendant le passage pour signature, Jean-Pierre Marchais va vous faire une information.

M. MARCHAIS : J'interviens après la fin du conseil municipal, mais cela intéresse tous les membres du Conseil municipal. Tout le monde connaît Trans-sur-Erdre et son spectacle qui, chaque année, fin août, début septembre, fait la une de la région. Étant donné que j'ai des relations très étroites avec l'association, celle-ci m'a proposé, en passant par moi, de vous inviter, le 2 septembre 2018, au spectacle actuel, qui porte sur la dernière guerre. Cela commencera par le restaurant : il y a une restauration qui sera

servie sous des toiles. Vous êtes tous invités, avec vos conjoints. Il faudra donner la réponse assez rapidement de façon à ce que l'on puisse réserver les places. Le restaurant et le spectacle seront gratuits. Par contre, il faudra s'y rendre par ses propres moyens. Je vous demande de me communiquer rapidement votre souhait d'y participer ou non. Cela devrait être vers 19 heures. Mais vous en aurez la confirmation par la suite. Je compte sur vous pour votre rapidité de décision. Merci.

Je reviens au conseil. Par rapport à la distribution des invitations, mais c'est déjà paru sur le site Internet : il y a demain un rendez-vous concernant le PADD. C'est une visite sur le terrain sur cinq ou six sites concernant tout ce qui est patrimoine et culture.

M. le MAIRE : Je voudrais dire quand même un petit mot sur le résultat du vote. Je ne vous cache pas que c'est une grosse déception, au vu du travail qui a été effectué et sur la vision de ce rapprochement, qui pouvait amener quelque chose sur notre territoire. Je parle bien du territoire de la communauté de communes, de la CCSL. Quoi qu'on en dise, une commune aussi forte pouvait amener aussi un travail important pour les petites communes. Sachez que je suis un élu vraiment communautaire : la Remaudière, la Regrippière..., ce sont des communes qui comptent pour moi, et le fait d'avoir une commune plus importante pour travailler avec le Conseil Régional, le Département ou autres, pouvait nous apporter beaucoup de choses. Il faut savoir que j'avais rencontré la maire de La Chapelle-Basse-Mer, que j'avais rencontré le maire de Haute-Goulaine. Il y a vraiment un travail de territoire. Je n'y allais pas pour mon bien personnel : nous y allons pour notre population. Je suis très déçu du résultat. Je ne m'y attendais pas. Cela m'inquiétait un peu depuis quelque temps, parce qu'en comité de pilotage, nous avons fait un travail très intéressant. Nous avons eu des réunions entre élus où l'on voyait que le projet plaisait à tout le monde. Quand un projet n'est pas viable fin 2018 et que pour certains, il est viable en 2020, je ne comprends pas. Nous allons perdre du temps, et ce temps-là, je rejoins ce que dit Michel Courbet, sera dur à rattraper.

Mme MOSTEAU : Je voudrais prendre la parole justement pour remercier le copil, parce que je pense qu'ils ont fait énormément de travail. Ils ont beaucoup pris sur leur temps. Je pense qu'ils méritent des remerciements pour leur travail.

Je suis sûre, Thierry, que tu y es allé pour ton territoire, parce que tu aimes la commune et aussi, ton territoire. Tu n'as pas été cherché autre chose que cela.

M. AUDOUIN : Pour nous, ce n'est pas un coup d'arrêt.

Un élu (hors micro) : Si, c'est un coup d'arrêt !

M. AUDOUIN : Je suis désolé, ce n'est pas un coup d'arrêt. Nous n'avons pas voté, comme l'a fait Le Loroux, sur une intention de vouloir continuer. Le Loroux s'est prononcé à 27 voix favorables et une abstention pour continuer le travail de réflexion dans le sens d'un rapprochement avec une ou plusieurs autres communes. Je ne sais pas si c'est une ou plusieurs communes, mais ils se sont prononcés très largement pour continuer la réflexion. Pour moi, ce n'est donc pas un coup d'arrêt. C'est juste le report d'une décision pour un travail plus approfondi avec différents groupes et plus de travail avec la population.

M. le MAIRE : Je rebondis sur ce que tu dis, puisque tout à l'heure, tu ne prenais pas cas du vote des électeurs. À un moment, tu as dit qu'il n'y avait pas de souci sur Saint-Julien mais qu'au Loroux, on ne savait pas. Moi, je ne peux pas dire avant ce qui va être voté. Franchement, je ne savais pas. Tant mieux si tu sais. Et maintenant, tu sais pour quoi ils ont voté au Loroux. Félicitations ! Moi je sais qu'ils ont voté contre, et c'est contre un projet de territoire, et ce n'est pas pour le remettre plus tard, à deux ans près. Si cela se passe bien, pour ne pas avoir encore à vivre avec 58 élus pendant un mandat complet... Même si Marie a dit, lors du dernier conseil, qu'en 2020, ce serait à faire, ce n'est pas possible. Il faut être raisonnable. À 58 élus, c'est impossible. Aujourd'hui, c'était le bon moment, entre ce soir et janvier 2019, nous avons de quoi travailler sur ce projet de territoire. Je pense que nous allons prendre un retard énorme. J'avais des doutes, mais j'espérais encore. Il faut savoir que le « non » massif du Loroux ne facilitera pas les choses.

M. GODINEAU : Je comprends évidemment la déception de votre côté et je dirai presque que je la partage, parce que lorsque l'on porte un projet comme celui-là, ce n'est jamais facile. Je pense quand même qu'il faut, de notre côté, ou plutôt, de votre côté, regarder aussi pourquoi il y a eu autant de difficultés. Je pense que vous, vous étiez dans le projet quasiment depuis fin 2017. Pour ce genre de projet, il faut d'abord franchir une barrière psychologique. Ce temps-là ne nous a pas été accordé, pour nous, pour ce qui nous concerne. Mais je crois aussi que c'est partagé pour une partie des élus du Loroux-Bottreau. Je fais attention à ce que je dis. Nous en côtoyons, donc je peux éventuellement parler en leur nom. Si nous avons été associés dès le départ, dès les premières réflexions...

(Protestations dans la salle)

Bon, j'arrête, puisque...

M. le MAIRE : Nous t'écoutons, si tu veux finir. C'est bon ? Je clos le Conseil Municipal. Merci à tous et bonne soirée.

Rappel des délibérations prises lors de la présente séance

DM-2018-048 Création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Saint-Julien-de-Concelles et du Loroux-Bottereau

DM-2018-049 Modification du tableau des effectifs

DM-2018-050 Projet Educatif de Territoire : validation des fiches actions 2018-2019

DM-2018-051 Accueil de Loisirs Sans Hébergement 10-17 ans : définition des tarifs pour la sortie au Parc Astérix

Voies et délais de recours : Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette BP 24 111, 44 041 Nantes Cedex tél. 02.40.99.46.00, courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée et le procès-verbal signé par les membres présents.

AGASSE	ANDRÉ	ARBERT	AUDOUIN	BERNARD
BIAULET	BOUDAUD	CAHAREL	CHANTREAU	CHARBONNEAU
COURBET	DOUAUD	FORGET	GILBERT	GODINEAU
GUIBOURGÉ	GUILLET	JOLYS	JUSSIAUME (absent)	LE BALCH
LE GURUN	MARCHAIS	MOSTEAU	PASCAUD	PETITEAU
PINEAU	PROUTZAKOFF	SCHWACH	SERISIER (absent)	